

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**LE BLAVET**

Département du MORBIHAN (56) / Commune de HENNEBONT (56700)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Ligne joignant le portail grille des Haras nationaux (rive gauche) à la roche aval du Taillis de Treguennec (rive droite), commune de Hennebont</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Haras national mentionné sur le Scan Littoral. La roche en aval du taillis de Treguennec rive droite n'est pas localisable. Nous proposons donc une limite perpendiculaire au cours d'eau passant par le Haras National.</p> <p>Positionnement <b>approchée</b> (incertitude &lt; 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

